

Programme de contestation judiciaire – Langues officielles

Formulaire de demande de financement pour un appel

Le masculin grammatical est inclusif et fait référence au genre humain dans toutes ses dimensions.

Nom du demandeur de financement :	
--	--

Coordonnées du demandeur :

Adresse :	
Téléphone :	
Adresse courriel :	
Pronoms à utiliser dans les communications (optionnel):	

Date de soumission de la demande :	
Date alternative de prise d’effet du financement (si souhaitée) :	

Expliquez brièvement les circonstances qui nécessitent une date de financement autre que la date à laquelle le PCJ a reçu votre demande :

Cochez la case ou les cases indiquant le type de financement que vous demandez au PCJ pour l’appel :

- Autorisation d’interjeter appel (max. 25 000 \$) ☐
- Appel (max. 60 000 \$) ☐

Cochez la case qui s’applique à vous :

- Vous êtes une **personne** dont les droits en matière de langues officielles visés par le PCJ ont pu être violés ☐
- Vous êtes un **groupe** dont les droits en matière de langues officielles visés par le PCJ ont pu être violés ☐
- Vous êtes un **organisme à but non lucratif** qui représente une personne ou un groupe dont les droits en matière de langues officielles visés par le PCJ ont pu être violés ☐

Avez-vous obtenu du financement du PCJ pour un procès ou un appel dans une instance inférieure pour la même affaire?

- Oui ☐ Non ☐

Si oui, indiquez tout numéro de dossier du PCJ pour cette affaire:	
--	--

Cochez la case ou les cases indiquant les droits en matière de langues officielles financés par le PCJ s'appliquant à votre demande :

1. Les droits en matière de langues officielles garantis par la *Loi constitutionnelle de 1867* :

- Article 93 : Droits et privilèges aux citoyens catholiques et aux protestants en matière d'éducation ☐
- Article 133 : Usage facultatif et obligatoire des langues française et anglaise ☐

2. Les droits en matière de langues officielles garantis par la *Loi sur le Manitoba de 1870* :

- Article 23 : Usage du français et de l'anglais ☐

3. Les droits en matière de langues officielles garantis par *Charte canadienne des droits et libertés* :

- Article 16 : Les langues officielles du Canada ☐
- Article 16.1 : Communautés linguistiques française et anglaise du Nouveau-Brunswick ☐
- Article 17 : Travaux du Parlement ☐
- Article 18 : Documents parlementaires ☐
- Article 19 : Procédures devant les tribunaux établis par le Parlement ☐
- Article 20 : Obligations en matière de communications et services ☐
- Article 21 : Maintien en vigueur de certaines dispositions ☐
- Article 22 : Droits préservés ☐
- Article 23 : Droit à l'instruction dans la langue de la minorité ☐

L'aspect linguistique de la liberté d'expression garantie par l'article 2 de la *Charte canadienne des droits et libertés* lorsqu'invoquée dans une cause intéressant la minorité linguistique ☐

Les droits en matière de langues officielles garantis par l'interprétation ou l'application de toute autre disposition constitutionnelle équivalente ☐

4. Les parties justiciables de la *Loi sur les langues officielles*, notamment :

- Article 4 de la partie I (Débats et travaux parlementaires) ☐
- Articles 5 à 7 et 10 à 13 de la partie II (Actes législatifs et autres) ☐
- Partie IV (Communications avec le public et prestation des services) ☐
- Partie V (Langue de travail) ☐
- Partie VII (Promotion du français et de l'anglais) ☐
- Article 91 (Dotation en personnel) ☐

Si votre demande est liée à une disposition admissible de la *Loi sur les langues officielles*, répondez aux questions suivantes :

- Avez-vous fait dépôt d'une plainte devant le Commissaire aux langues officielles dans le dossier faisant l'objet de votre demande de financement? Oui ☐ Non ☐
- Le Commissaire aux langues officielles comparâtra-t-il devant les tribunaux pour votre compte en vertu du paragraphe 78(1)(b) de la *Loi sur les langues officielles*? Oui ☐ Non ☐

Décrivez les options de financement que vous avez explorées et votre besoin d'un soutien financier pour mener votre cause.

Avez-vous consulté ou prévoyez-vous consulter un avocat pour ce dossier? Si oui, veuillez décrire toute forme d'assistance juridique que vous avez obtenue, et nous indiquer si un avocat vous a assisté dans la préparation de la présente demande (veuillez noter que l'assistance d'un avocat n'est pas requise pour soumettre une demande de financement).

Décrivez les faits et les questions de droit de votre cause ainsi que vos arguments juridiques.

Décrivez comment votre cause est une cause type qui a le potentiel de faire valoir et de clarifier l'un des droits en matière de langues officielles visés par le PCJ.

Décrivez comment votre cause revêt une importance nationale.

Formulaire de prévision budgétaire – Appel et autorisation d’interjeter appel

Veuillez noter que le Formulaire de prévision budgétaire est obligatoire pour tous demandeurs. Le Comité d’experts n’examinera pas les demandes qui ne sont pas accompagnées du Formulaire de prévisions budgétaires complété.

Dans la première colonne, veuillez indiquer la somme des dépenses prévues dans chaque catégorie pour l’appel, même si le total est supérieur au montant demandé au PCJ. Dans la seconde colonne, veuillez indiquer le montant de financement demandé du PCJ dans chaque catégorie (la somme ne peut pas dépasser le maximum disponible*) :

Catégories de dépenses admissibles**	Somme des dépenses prévues	Financement demandé du PCJ
Coûts liés à l’autorisation d’interjeter appel	\$	\$
Frais juridiques (recherche, rédaction, preuve, etc.)	\$	\$
Coûts liés à l’audience	\$	\$
Frais externes (consultants, preuve d’experts, etc.)	\$	\$
Débours (copies, transcription, frais judiciaires, etc.)	\$	\$
Frais administratifs (voyage et hébergement, etc.)	\$	\$
Autres coûts liés à l’appel	\$	\$
Total	\$	\$

Les demandeurs doivent déclarer toutes autres sources de financement ou de contribution qu’ils ont reçu ou qu’ils comptent recevoir pour l’appel. Veuillez indiquer toutes sources de contribution autre que le PCJ :

Sources de financement (autres que le PCJ)	Contribution pécuniaire	Contribution en nature
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
	\$	\$
Total	\$	\$

*Montants maximums disponibles par catégorie de financement :

- Demande d’autorisation d’appel : 25 000 \$
- Appel: 60 000 \$

**Pour une liste détaillée de dépenses admissibles, veuillez consulter les [Lignes directrices](#).

Sondage : Niveau de satisfaction concernant les services du PCJ (facultatif)

Comment avez-vous entendu parler du PCJ?

- Internet ☐
- Annonce ou publicité imprimée ☐
- Dépliant ou brochure ☐
- Bouche à oreille ☐
- Autre ☐

Avez-vous trouvé toute l'information recherchée sur le site Web du PCJ?

- Oui ☐
- Non ☐
- L'information était partielle ☐

L'information sur le site Web est-elle facile à trouver?

- Oui ☐
- Non ☐
- J'ai eu de la difficulté à trouver l'information ☐

L'information sur le site Web est-elle facile à comprendre?

- Oui ☐
- Non ☐
- J'ai eu de la difficulté à comprendre certaines informations sur le site Web ☐

Est-ce que le personnel du PCJ a bien répondu à vos questions?

- Oui ☐
- Non ☐
- Partiellement ☐
- Je n'ai pas posé de question ☐

Comment pouvons-nous améliorer le site Web du PCJ?

Comment pouvons-nous améliorer nos services?

Pour nous permettre de mieux vous servir, merci de nous faire part de vos commentaires et suggestions.